



Port de Loctudy - Ile-Tudy

Réunion du 09/11/2022

Compte rendu

Comité Local des Usagers Permanents des Installations Portuaires de Plaisance (CLUPPIP)

Le Comité Local des Usagers Permanents des Installations Portuaires de Plaisance du port de Loctudy Ile-Tudy, s'est réuni le 9 novembre 2022 à 18h00 heures – Salle Polyvalente de l'Ile-Tudy, sous la présidence de Madame Nathalie Carrot-Tanneau, présidente du Conseil Portuaire et 1^{ère} Vice-présidente du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille.

Assistaient également : Eric Jousseau, Maire de l'Ile -Tudy, Hugues De Penfentenyo et Serge Guillou, adjoints au maire de Loctudy, Frédéric Bernard, directeur du port de Loctudy et les services du Syndicat mixte.

42 participants

Mme la Présidente présente les points à l'ordre du jour :

Port de Loctudy :

1. Bilan d'activité, Budget, Tarifs
2. Budget 2023
3. Evolution des tarifs
4. Travaux 2022-2023
5. Divers

Port de l'Ile Tudy :

6. Information sur l'activité 2022
7. Projets 2023
8. Projets de tarifs plaisance 2023
9. Orientations budgétaires 2023
10. Projet de modification du règlement d'exploitation de la régie plaisance
11. Divers

Port de Loctudy

1 Budget supplémentaire 2022

Une présentation est faite sur la base du diaporama.

- Dragage

Il est indiqué que des provisions à hauteur de 570 000 € pour de futurs travaux de maintien des profondeurs. Le port a recours à un bureau d'études pour étudier l'optimisation du dragage ce qui impacte le budget de fonctionnement.

Question posée : Quel est l'hydrodynamisme global de la rivière ? Le lien a-t-il été fait avec le Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille (OUESCO) ?

Réponse apportée : Le port n'en est qu'au début du projet et à la récolte des données. Des réunions de travail seront organisées avec les acteurs concernés.

Question posée : La solution hydraulique semble fonctionner au port de Bénodet, pourquoi n'est-elle pas appliquée ici ?

Réponse apportée : Chaque rivière a sa propre courantologie et géomorphologie spécifique. La recherche d'une solution hydraulique pour désenvaser le port de Loctudy est une des hypothèses envisagées. Il est difficile de confirmer à l'heure actuelle que cette solution fonctionnera. Les résultats de l'étude seront remis au mois de janvier et seront échangés avec le Syndicat mixte.

Question posée : Est-il envisagé une indemnité pour perte de jouissance ? Certains week-ends, par forts coefficients, certains plaisanciers ne peuvent plus sortir. Est-il possible de recevoir la bathymétrie ?

Réponse apportée : Il n'y a pas d'indemnité envisagée.

2 Budget 2023

En 2023, le port prévoit une augmentation des dépenses en raison de l'évolution de l'inflation et des coûts de l'énergie. La hausse pour 2023 est estimée à 48 000 euros.

3 Evolution des tarifs

Une présentation est faite sur la base du diaporama.

Une hausse des tarifs de 6,5 % est annoncée pour les bateaux en contrat annuel ponton.

Un contrat annuel de fourniture électrique est réinstauré en fonction de la taille des bateaux.

Une augmentation de 7 % a été décidée pour les tarifs escale, ce qui représente une hausse moyenne de 2 euros par escale.

Remarque effectuée : En trois ans, l'augmentation du coût d'un emplacement au port de Loctudy est de 15 %, ce qui représente une hausse considérable.

Réponse apportée : Le port est conscient de cette hausse répercutée aux usagers mais il a une obligation de provisionner chaque année pour assurer le maintien des profondeurs ce qui représente une dépense très importante.

Question posée : Concernant les tarifs des AOT pour les bars et restaurants, est-il envisageable d'adapter le montant en fonction du chiffre d'affaires ?

Réponse apportée : Non, ce n'est pas à l'ordre du jour.

4 Travaux 2022-2023

Des travaux de remplacement des pannes AGHD débuteront en décembre 2022 et continueront au cours du premier trimestre 2023.

Question posée : Qu'en est-il du déplacement des bateaux ?

Réponse apportée : Les pontons vont être remplacés de manière successive et le ponton visiteur sera remplacé en priorité afin que les bateaux qui devront se déplacer puissent s'y positionner.

Il est précisé que des portillons avec accès sécurisé et un système de vidéosurveillance seront mis en place.

5 Divers

Question posée : Le montant maximum que l'on puisse retirer à la station carburant est de 100 €. Peut-on modifier le système existant afin d'enlever ce plafond ?

Réponse apportée : L'équipe du port constate également cette limitation. Le plafond de 100 € ne peut à ce jour pas être dépassé car l'automate demande que le compte de l'utilisateur soit approvisionné. Le port va étudier les possibilités de modifications de la station mais l'opération est coûteuse.

Question posée : Pour les usagers de l'Île Tudy, il n'y a pas de tarif dédié concernant le stationnement et l'utilisation de l'aire de carénage de Loctudy. Pourquoi le tarif appliqué aux usagers extérieurs aux ports est aussi élevé ?

Réponse apportée : Le tarif passera en 2023 de 30 € par jour au lieu de 27 € pour les clients extérieurs au port. Il s'agit d'un tarif raisonnable et les usagers des ports extérieurs doivent participer au coût de fonctionnement de l'aire de carénage qui demeure important. Pour les plaisanciers de Loctudy, le coût de l'aire de carénage est inclus dans le prix de la place. Deux entretiens sont réalisés chaque année au minimum (nettoyage canalisation, pompe, remplacement des filtres) pour un coût d'environ 10 000 euros. Il est précisé que l'aire est dimensionnée pour le passage de 1200 bateaux chaque année et que les filtres doivent être changés tous les 100 carénages.

Question posée : Peut-on augmenter le nombre de nuitées gratuites sur les cartes Passeport Escale ?

Réponse apportée : Il n'y a pas pour le moment de volonté d'augmenter le nombre de nuitées gratuites. Chaque port propose un nombre de nuitées différent en fonction de ses possibilités. Le port de Loctudy rappelle que ce service a un coût important pour les ports d'attache puisque ce sont eux qui défraient les ports où se rendent leurs plaisanciers en escale. Le port d'attache peut en contrepartie réutiliser la place vacante pour l'accueil de plaisanciers partis en croisière.

Question posée : Combien de personnes sont inscrites sur la liste d'attente du port ?

Réponse apportée : Il y a actuellement 252 personnes inscrites. L'inscription est payante si le demandeur n'a pas de contrat au port de Loctudy.

Port de l'Île Tudy

6 Information sur l'activité du premier semestre 2022

Une présentation est faite sur la base du diaporama.

Il est indiqué la baisse du nombre de rotations du service de rade. Un plaisancier s'exprime et indique que les horaires du service de rade sont réduits alors qu'auparavant le service était continu et ininterrompu. Tous les plaisanciers s'accordent à dire qu'il y a une diminution de la qualité du service de rade.

Réponse apportée : Le Syndicat mixte entend la demande mais si une augmentation des plages horaires est décidée, cela signifie une augmentation du nombre d'agents et cela a un coût. Le prix du mouillage pourra être impacté. Une autre solution pourrait être de réduire la période de fonctionnement du service de rade en réduisant l'ouverture du service de mai à septembre. Cette proposition semble convenir à une majorité de plaisanciers.

La discussion continue sur ce sujet. Monsieur Jousseaume souhaite que les usagers puissent retrouver un service de qualité.

Les représentants de la commune de Loctudy et du Syndicat mixte indiquent que l'objectif à moyen terme est une mutualisation entre les deux ports.

Question posée : A une réunion précédente était annoncé remplacement du bateau de service de rade ? Qu'en est-il ?

Réponse apportée : Une réflexion sur le développement de la mutualisation du service entre les deux ports est en cours. L'achat d'un nouveau bateau pourrait être envisagé dans un second temps.

Question posée : Des annexes collectives peuvent-elles être proposées afin d'être utilisées lorsque le service de rade ne fonctionne pas ?

Réponse apportée : Cela peut-être une piste, ce système a été testé dans d'autres ports et fonctionne très bien sur le port de Saint-Guénolé mais moins sur le port du Guilvinec.

Question posée : Une surveillance est-elle mise e place en cas de coup de vent ? Les plaisanciers sont-ils prévenus en cas de difficulté sur le bateau ?

Réponse apportée : Les surveillants du port de Loctudy font le tour du plan d'eau régulièrement et préviennent les propriétaires concernés. Le Syndicat mixte rappelle qu'il n'a pas la responsabilité de l'amarrage qui reste sous la responsabilité de l'utilisateur.

7 Projets 2023

Une présentation est faite sur la base du diaporama.

Question posée : Est-il possible de déplacer le robinet de la cale de l'Ile Tudy ?

Réponse apportée : Le Syndicat mixte va étudier les possibilités.

Question posée : La rampe d'accès pour les annexes : où sera-t-elle située ?

Réponse apportée : Elle sera positionnée Rue du port.

Question posée : Les travaux de pavement de la cale seront-ils assurés ? Une solution sera-t-elle trouvée avant l'été ? Un accès PMR est-il envisagé ?

Réponse apportée : Le dossier est pris en charge par la nouvelle Directrice adjointe et Responsable du pôle technique au Syndicat mixte.

Question posée : La mise en place d'une échelle en bout de cale est-elle bien prévue ?

Réponse apportée : Oui, son installation est actée.

Question posée : La mise en place d'un ponton d'accostage semble abandonnée alors qu'il avait été prévu au plan pluriannuel des travaux ? Il y aurait pourtant un grand besoin en particulier pour les personnes à mobilité réduite.

Réponse apportée : Non, ce projet n'a jamais été inscrit dans ce plan.

Une discussion s'engage sur ce sujet. Monsieur Jousseau indique que ce projet a un intérêt pour le Syndicat mixte mais aussi pour le bateau passeur. Tout le monde trouverait son compte à ce qu'il y ait un ponton et la commune souhaite prendre part à ce projet. Madame Carrot-Tanneau indique que les capacités à faire du SMPPPC sont pour le moment limitées notamment en raison de postes non pourvus et de la charge importante de travail des équipes.

8 Projets de tarifs plaisance 2023

Une présentation est faite sur la base du diaporama joint au présent compte rendu.

Remarque effectuée : Les plaisanciers reçoivent les demandes de renouvellement d'emplacement mais sans les tarifs proposés pour l'année suivante. Il est difficile de s'engager sans savoir le coût de la place. Il n'y a pas assez de communication à ce sujet.

Réponse apportée : Les CLUPPIP sont l'occasion d'annoncer les projets de tarifs mais ceux-ci ne seront votés et validés qu'en décembre, il est donc difficile de les proposer avant.

Remarque effectuée : Le tarif annuel des associations nautiques passe de 10 % à 15 % en plus de l'augmentation globale de 6,1 %. Il est important de préserver les associations qui font vivre la commune et la région.

Réponse apportée : Le Syndicat mixte est conscient de cet effort mais l'augmentation reste très mesurée. Les autres ports bretons n'appliquent pas de telles réductions pour les associations et centres nautiques.

9 Orientations budgétaires 2023

Une présentation est faite sur la base du diaporama joint au présent compte rendu.

Question posée : En 2021, quelles étaient les charges du personnel ?

Réponse apportée : Les chiffres ne sont pas présentés ici, mais il y a eu une augmentation des charges en 2022, liée à l'augmentation du coût de la RH, qui dépend de la convention collective nationale des personnels des ports de Plaisance et des revalorisations du point d'indice.

Remarque effectuée : Le dernier rapport de la Chambre régionale des comptes recommandait d'anticiper l'échéance de la concession de Loctudy.

Réponse apportée : La fin de la concession est prévue conformément au cahier des charges en 2029.

Question posée : Y a-t-il une volonté de mobiliser l'ensemble des ports du SMPPPC pour créer des nuitées gratuites sur le même principe que ce qui est fait avec La Compagnie des Ports du Morbihan ?

Réponse apportée : Le réseau de la compagnie des ports du Morbihan propose des produits intéressants et bénéficie de bonnes capacités financières. Le SMPPPC est dans cette démarche et souhaite développer des prestations pour les usagers de ses ports. Un système d'échanges de places entre les ports du SMPPPC (notamment celui du Guilvinec et de Lesconil) est à l'étude.

10 Projet de modification du règlement d'exploitation de la régie plaisance

Une présentation est faite sur la base du diaporama joint au présent compte rendu.

Il n'y a pas d'observation.

11 Divers

Une présentation est faite sur la base du diaporama joint au présent compte rendu.

Question posée : Le rapport d'activité 2021 du port de plaisance de Loctudy peut-il être envoyé ?

Réponse apportée : Les parties communicables du rapport d'activité du concessionnaire pourront être transmises.

Question posée : La liste des personnes inscrites au CLUPIPP peut-elle être mise à jour et transmise aux représentants des plaisanciers ?

Réponse apportée : Celle-ci pourra être transmise début 2023, une fois la période de renouvellement des Autorisations d'Occupations Temporaires (AOT) annuelles achevée. A noter que le Syndicat mixte doit recueillir d'abord l'autorisation des usagers avant de transmettre leurs coordonnées aux représentants des plaisanciers.

Question posée : Lors du dernier conseil portuaire, pourquoi l'activité du port de plaisance de Loctudy n'était pas à l'ordre du jour ?

Réponse apportée : Il n'y avait pas d'informations à traiter ou de sujet à transmettre.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Présidente lève la séance à 20h15.